Ne faiblissons pas sur la réforme de l’apprentissage

Publié le 17 mai 2018

Le Medef appelle les élus à voter sans faiblir la réforme de l’apprentissage proposée par le gouvernement.

Cette réforme fondamentale repose sur des points clés qui permettront de redonner un avenir à l'apprentissage en France :
- la liberté d’installation des CFA ;
- un mode de financement « au contrat » garantissant le financement de tout apprenti et de toute entreprise quels que soient leurs secteurs ;
- le pilotage de cette politique par le monde professionnel, s'appuyant sur les nouveaux opérateurs de compétences ;
- la possibilité de prendre en compte la dimension territoriale par des financements complémentaires dévolus aux régions ;
- des souplesses nouvelles pour adapter le contrat d'apprentissage à la réalité de chaque entreprise ;
- la refonte de l'orientation professionnelle pour revaloriser les filières de l'apprentissage, en mettant les régions en co-pilotage du dispositif.

Les discussions avec l’ensemble des parties prenantes de ce dossier, et notamment les régions, ont permis de montrer que cette réforme est attendue par tous les acteurs de l’apprentissage, qui seront en position de développer une offre plus riche et plus adaptée aux besoins des entreprises et des jeunes sur l’ensemble du territoire.

Les branches sont prêtes à se saisir des opportunités ouvertes par ce texte et à travailler, au plus près des territoires, à un développement de l’apprentissage qui anticipe les évolutions des métiers et des compétences. Elles piloteront ce nouveau système car ce sont elles qui connaissent les besoins métiers et leurs évolutions. Elles réaffirment leur volonté de travailler étroitement et en bonne coordination avec les régions pour tenir compte des dynamiques territoriales et du maillage nécessaire entre développement économique et développement des compétences.

Il est donc important que cette loi garde toute son ambition initiale et puisse être enrichie dans une dimension régionale adaptée et souple.